



Natura 2000

Cours inférieur de l'Aude

Compte-rendu du Comité technique Lancement du diagnostic socio-économique 23 mai 2013 Narbonne

Rédacteur : John HOLLIDAY (Syndicat mixte du delta de l'Aude)

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude

3 rue de Jonquières

11 100 Narbonne

Tel : 04.67.36.93.63 / 06 71 14 52 81

Courriel : john.holliday.smda@orange.fr

Relecture : Marion CORRE (Chargée de mission Natura 2000 Réseau Languedoc Mer - Université de Montpellier - Agence des aires marines protégées - Antenne méditerranée), Julien COURTEL (Agence des aires marines protégées - Antenne méditerranée), Yannick GUENNOU (Syndicat mixte du delta de l'Aude), Gérard Aval (Syndicat mixte du delta de l'Aude)

Date du document : lundi 29 mai 2013

Personnes présentes :

ALEXANDRE Muriel Chargée de programme eau littoral au Conseil Général de l'Hérault
AVAL Gérard Directeur du Syndicat mixte du delta de l'Aude
BAUDIS Patrice Pêche Migrateurs Aude
CHAIX Catherine Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude (DDTM 11)
CORRE Marion Chargée de mission Natura 2000 Réseau Languedoc Mer Université de Montpellier II - Agence des aires marines protégées
COURTEL Julien Chargé de mission Natura 2000 diagnostic socio-économiques- Université de Montpellier II - Agence des aires marines protégées
CZERP Stéphane SCAU (Cave coopérative) de Cuxac d'Aude
DASSONVILLE Cécile Chargée de mission Natura 2000 la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Languedoc-Roussillon
ESTAQUE Gérard Adjoint de Vendres
FORTUN -SANS Kattalin Parc naturel régional de la Narbonnaise
GUENNOU Yannick Chargé d'études Natura 2000 au Syndicat mixte du delta de l'Aude
HOLLIDAY John Chargé d'études Natura 2000 au Syndicat mixte du delta de l'Aude
LAURENS Claudine Adjointe au Maire de Cuxac-d'Aude
MADERN Joël Mairie de Fleury
MONNIER Christiane Vice-présidente du Syndicat mixte du delta de l'Aude
PEREZ Georges Adjoint au Maire de Vendres
PEREZ Jean-Pierre Maire de Vendres
RAY Jean-marie Secrétaire général de la Fédération nautique de pêche sportive en apnée
SABATHE Daniel Président de l'Association Narbonnaise de Pêche au Gros
SALAS Raymond adjoint au Maire la commune de Saint-Marcel-d'Aude
SERAZIN Thomas Chargé de mission pêche et environnement au Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Languedoc-Roussillon
SIE Guy Maire de Fleury-d'Aude
TASTARY Jean-Charles Chambre d'Agriculture de l'Hérault
TRIADOU Laurent Animateur du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières
ZELLER Lucette Association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois)

Excusés

DUBOIS Véronique Directrice du SMETA
MAYER Marie-Laurence CCI de Narbonne
PUJOL Sophie - Directrice de la SCAV de Nœrian

COEURDACIER Jean-Luc Station IFREMER de St Etienne
Conservatoire du Littoral

Ordre du jour

- Rappel de la démarche Natura 2000
- Présentation du site Cours inférieur de l'Aude
- Présentation des connaissances écologiques du site
- Validation de la méthode du diagnostic socio-économique

Les présentations sont disponibles à la demande auprès de John HOLLIDAY (john.holliday.smda@orange.fr) et sur le site : <http://reseau-languedocmer.n2000.fr/>

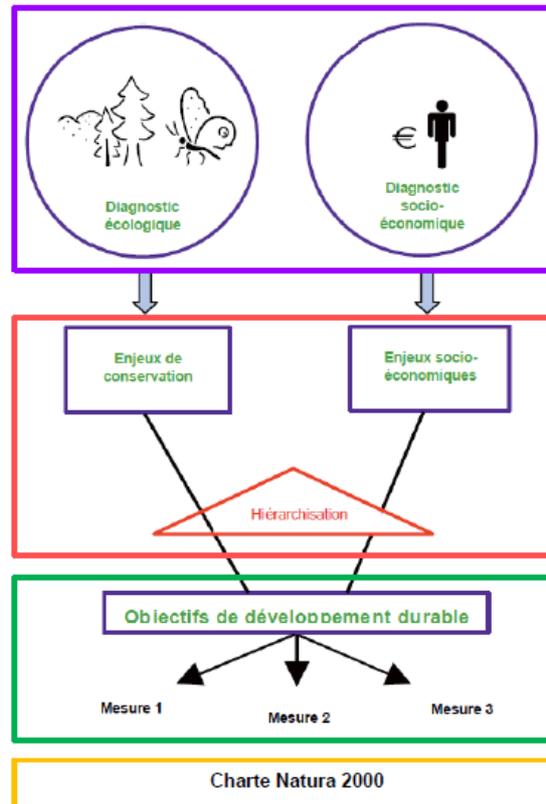
Introduction

M. SIE Président du Comité de pilotage de Cours inférieur de l'Aude, ouvre la réunion et remercie l'ensemble des participants pour leur présence puis invite les participants à se présenter. Il indique que l'objectif de la réunion est de lancer le diagnostic socio-économique après le diagnostic écologique qui a été établi précédemment.

Synthèse des présentations

Rappel de la démarche Natura 2000

M. HOLLIDAY du SMDA présente la démarche Natura 2000 qui découle de deux Directives européennes : la Directive Habitat-Faune-Flore et la Directive Oiseaux, visant à concilier le développement économique et social tout en préservant la biodiversité. Le Document d'objectifs pilote maître de la démarche Natura 2000 va par la réalisation de deux diagnostics : écologique et socio-économique permettre l'atteinte des objectifs de conservation fixés par ces deux directives, grâce à des actions opérationnelles.



Présentation du site Natura 2000 Cours inférieur de l'Aude

Le site Natura 2000 « Cours inférieur de l'Aude », désigné au titre de la Directive « Habitats » (92/43/CEE du 21 mai 1992), présente une superficie de 5 335 ha dont 87 % recouvre la partie maritime du delta de l'Aude, 12 % le département de l'Aude et 1 % le département de l'Hérault et concerne 12 communes. Les habitats naturels et les espèces ayant justifié sa désignation en 2008 sont : la Lamproie marine, la Lamproie de rivière, l'Alose feinte et le Toxostome en ce qui concerne les poissons ; la Cordulie corps fin et la Cordulie splendide en ce qui concerne les odonates/libellules.

Présentation des connaissances écologiques du site

Le diagnostic écologique a défini des enjeux prioritaires suivants :

- la Cordulie splendide, espèce de libellule sur la Liste rouge nationale, inféodée au substrat limoneux et ayant besoin d'une rypisylve stratifiée ;
- l'Alose feinte du Rhone, espèce de poisson localisée sur le site, et migratrice utilisant la partie marine lors de la phase de grossissement et la partie terrestre pour la reproduction ;
- l'habitat marin rochers avec notamment la présence de coralligène, cet habitat présente une richesse importante et également une sensibilité forte aux différentes pressions naturelles et anthropiques ;
- le Toxostome, espèce de poisson ayant besoin de substrat grossier (galets, graviers) ;
- des habitats naturels qui sont des groupements d'espèces végétales présentent également un enjeu particulier sur le site et notamment les Prêles salés méditerranéens et la Forêt Saule Blanc et Peuplier blanc.

Validation de la méthode du diagnostic socio-économique

La démarche validée est la suivante :

- 1- identification des grandes familles d'activités socio-économiques ;
- 2- entretiens individuels avec les acteurs et usagers terrestres et marins ;
- 3- caractérisation des usages et de la perception des usagers ;
- 4- Partage et validation du diagnostic socio-économique avec le comité technique début 2014.

Les objectifs de cette démarche sont de comprendre quels sont les usages qui influencent les enjeux écologiques et inversement, de prendre en compte la perception des usagers et de définir les enjeux socio-économiques.

Synthèse des échanges entre les participants

Les usages dans le cadre du diagnostic socio-économique

M. PEREZ indique qu'il ne faut pas oublier l'élevage, la plaisance et la chasse qui sont des enjeux très importants et que la chasse est parfois une activité professionnelle sur le territoire.

M. SIE rajoute également que la déforestation est également un enjeu très important, d'autant que les moustiques sont en augmentation ce qui porte atteinte à la viticulture et au tourisme.

M. TRIADOU précise qu'il y a deux aspects liés à la qualité de l'eau :

- la qualité de l'eau pour les écosystèmes ;
- la potabilité de l'eau.

Mme DASSONVILLE précise que le problème de l'urbanisation est également un enjeu important notifié dans le Docob.

Mme ZELLER de l'association ECCLA souhaiterait que les chasseurs soient sensibilisés à la pollution de l'eau par les cartouches. M. HOLLIDAY indique que l'élaboration du Document d'objectifs est

une phase de concertation et de réflexion qui ne prévoit pas la réalisation d'actions notamment de sensibilisation. Ce type d'action sera mis en place à l'issue du document d'objectifs en 2015 lors de la phase d'animation. Mme CORRE précise que cet aspect pourra être abordé lors de la définition des bonnes pratiques.

Les premiers enjeux du site

La concertation

M. PEREZ souligne que l'enjeu principal est d'asseoir tout le monde autour de la table. Pour ce faire, les opérateurs organiseront des groupes de travail dont l'objectif principal sera la co-construction. M. SIE indique que les groupes de travail reflètent des visions parfois différentes, voire contradictoires.

Les espèces

Mme ZELLER estime qu'il est difficile d'évaluer l'enjeu sur les espèces puisque la diminution de l'effectif d'une espèce sur le court terme n'est pas représentative de sa dynamique sur le long terme.

Les berges

Mme ZELLER indique qu'un des enjeux majeurs du site est l'effondrement des berges notamment Cuxac après les inondations. Cette fragilisation des berges est accentuée par la chenalisation du cours d'eau qui canalise le lit du cours d'eau, lequel en conséquence creuse les berges. Mme MONNIER indique que la gestion des berges est un travail porté par le SMDA.

M. TRIADOU du SMMAR met en avant que cette question sur les berges pose sur le problème de l'espace de mobilité de la rivière. La rivière a été canalisée en raison des enjeux liés aux inondations et à la protection des lieux habités : l'espace de mobilité a été réduit entraînant la chenalisation de la rivière. Une réflexion devra être menée sur l'espace de mobilité de la rivière : au regard des enjeux de protection des habitations des enjeux écologiques, quelles sont les zones où l'espace de mobilité peut être augmenté ?

Le milieu marin

Occupant 87 % de la surface du site Natura 2000, le milieu marin représente un enjeu fort de conservation, avec des problématiques de qualité des eaux, d'aménagement et de gestion du littoral et de son trait de côte, d'activités professionnelles et de loisirs multiples et diversifiées générant dans certains cas des conflits d'usage etc. autant de problématiques qui devront trouver leur place dans le DOCOB.

Le périmètre

Le tracé

M. AVAL demande si la précision du périmètre doit être abordée dans le cadre du Docob.

M. HOLLIDAY indique que le périmètre n'a pas pas été tracé à une échelle adaptée aux enjeux écologiques, socio-économique ou à la mise en œuvre des actions par la signature des contrats. Le tracé à l'échelle du cadastre pourrait faciliter l'animation des contrats : aucune parcelle ne serait intersectée et cela permettrait de savoir quels propriétaires sont sur/en dehors du site. Mme CHAIX de la DDTM indique qu'un tracé à l'échelle de l'lot agricole est probable au vu de la taille du site et du temps imparti.

Les enjeux administratifs liés au fait d'être dans le site

M. PEREZ ajoute que le problème est aussi un empilement de réglementations (Conservatoire du littoral, ZNIEFF..) constituant un frein aux projets. Cet empilement est une caractéristique inhérente de l'administration française qui manque de pragmatisme. M. HOLLIDAY indique que la vocation du Docob est de se mettre en cohérence avec les documents de planification existants et que le Docob soit un document intégré.

Les enjeux économiques liés au fait d'être dans le site

M. SIE souligne que la question du périmètre représente un enjeu socio-économique énorme puisque selon que l'on soit d'un côté ou de l'autre du trait, les projets de développement économiques ne pourront pas être les mêmes. Mme ZELLER précise que la vocation de Natura 2000 n'est pas d'empêcher toute activité économique mais de demander que ce que chacun soit raisonnable. M. HOLLIDAY indique que pour certains projets, et notamment l'élevage, il est possible d'être dans le site Natura 2000 qu'en dehors ; l'exploitant pouvant alors recevoir des financements par la signature de contrats. M. SIE fait remarquer que l'Homme, depuis la préhistoire a toujours su adapter son environnement pour en tirer sa subsistance et aujourd'hui celle-ci nous vient du tourisme.

M. HOLLIDAY indique que Natura 2000 ne vise pas à stigmatiser le tourisme ou d'autres activités socio-économiques mais de trouver un moyen avec les acteurs pour qu'elles soient plus compatibles avec les enjeux liés aux espèces. M. PEREZ souhaite que les efforts des communes la participation Natura 2000 soient reconnus et qu'il y ait un juste retour des choses de temps en temps. Mme Corre rappelle que l'enjeu du diagnostic socio-économique est de comprendre l'attente de tous les acteurs du territoire et de valoriser les activités socio-économiques et culturelles du territoire. M. SIE conclut et indique que la charte, qui est un outil important du Docob permet de mettre en place des actions prévues dans le cadre du Docob.